

Département
de l'Isère

2026/032

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt six, le 28 mai, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 15

Etaient présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, ROSTAING Jean-Pierre, MONIN Florence, CICOCELLA Sébastien, SIBUE Jean-Louis, SEMBEL Frédéric, PEREZ Murielle, GUERRERO Elisabeth, GUILLOT Carole, GOUBET Lionel, COICAUD Maude, FANJAT Pierre, METAY Cédric, FRANÇOIS Héloïse,

Date de la convocation : 20 mai 2026

Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia

Objet de la délibération : Désignation des représentants de la commune à la
Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
(CLECT)

Le Maire informe le Conseil municipal que suite au renouvellement des élus, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté de communes d'entre Bièvre et Rhône.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉSIGNE les représentants suivants pour siéger au sein de la CLECT :

- Titulaire : M. MERCIER Serge
- Suppléant : Mme FAVRE-PETIT-MERMET Patricia

AUTORISE le Maire à transmettre la présente délibération à la Présidente de la communauté de communes d'entre Bièvre et Rhône.

Adopté à 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 28 mai 2026

Le Maire,
Serge MERCIER

